



## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

**PARIS, LE 24 DECEMBRE 2024**

A la suite de la J15 PRO D2 et J12 TOP14, plusieurs clubs de TOP 14 et de PRO D2 sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements (LNR) au titre de divers manquements présumés à la réglementation prévue par les Règlements Généraux de la LNR en lien notamment avec le port d'équipements complémentaires ainsi que les équipements portés à l'occasion des rencontres :

- SU Agen Lot-et-Garonne
- US Dax
- USA Perpignan

### **Teddy THOMAS (STADE ROCHELAIS)**

*Stade Rochelais / ASM Clermont Auvergne (J12 TOP 14)*

#### **Citation**

Au cours de la rencontre susvisée, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Teddy THOMAS pour une action ayant eu lieu à la 61<sup>ème</sup> minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Teddy THOMAS est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 2 janvier 2025.

M. Teddy THOMAS n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

---

### **CONTACT PRESSE**

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

